



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 13
- ▶ Votants : 13
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 21/02/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 07 / 2023
 Séance du 27 / 02 / 2023**

Le 27 février 2023 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 21 février 2023 - s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal à Ploudaniel, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÉLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélien	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUENEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal		X	
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis		X	
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Christophe BELE

Versement d'une prime exceptionnelle aux agents de l'abattoir

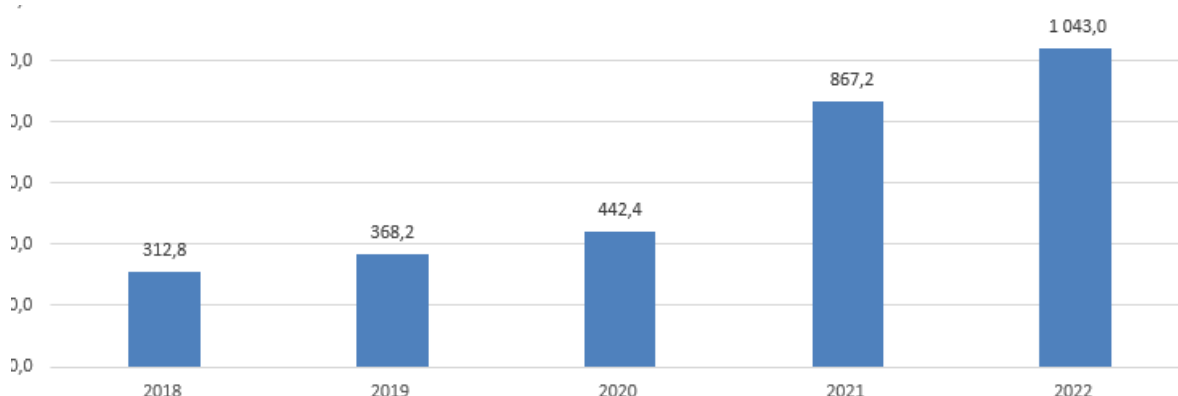
Pôle Technique- Abattoir

Depuis 1996, l'abattoir est exploité en régie directe au sein de la Communauté Lesneven Côtes des Légendes.

L'abattoir a un agrément pour 1 000 tonnes d'animaux abattus.

En 2022, l'objectif des 1 000 tonnes d'abattage a été atteint, même légèrement dépassé avec un tonnage total s'élevant à 1 040 tonnes.

Depuis 2018, le tonnage augmente de manière constante :



Pour 2023, il est prévu d'atteindre le tonnage constaté en 2022 (près de 1 050 tonnes).

En 2021, une prime exceptionnelle avait été versée aux agents de l'abattoir d'un montant de 1 000 euros bruts, en reconnaissance de leur implication professionnelle. Leur investissement a permis la progression des activités de l'abattoir entre 2019 et 2020.

En 2022, cette prime a été reconduite au vu de la progression du tonnage entre 2020 et 2021.

En 2023, il est proposé un versement identique, l'objectif des 1 000 tonnes étant atteint.

A noter que ce versement n'a pas vocation à être pérennisé, les perspectives de développement de l'abattoir étant désormais atteintes.

Cette prime exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros bruts serait versée en deux fois (le premier versement de 500 euros intervenant sur la paie du mois de mars 2023, le second versement sur la paie du mois de juillet 2023).

Cette prime exceptionnelle fera l'objet d'un avenant au contrat des agents concernés, à savoir les agents employés à temps plein, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (CDI) relevant du droit privé, (le responsable de service et trois ouvriers d'abattage). Les autres agents employés par l'abattoir, via une agence d'intérim, ne sont pas concernés par la prime.

La Présidente propose à l'assemblée délibérante d'approuver le versement de cette prime exceptionnelle liée aux résultats de l'abattoir et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Décision : Adoption à l'unanimité

**La Présidente
Claudie BALCON**



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 13
- ▶ Votants : 13
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 21/02/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 08 / 2023
 Séance du 27 / 02 / 2023**

Le 27 février 2023 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 21 février 2023 - s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal à Ploudaniel, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÉLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélien	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUENEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal		X	
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis		X	
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Christophe BELE

Site archéologique Keradennec : demande de subvention

En appui de la commune de St Frégant, la CLCL intervient sur le projet de valorisation du site archéologique de Keradennec à St Frégant.

Les services de l'Etat et le centre départemental d'archéologie y sont aussi étroitement associés.

En 2021, une prospection géophysique a été menée sur le site. Elle a été suivie en 2022 de premiers sondages.

Il est projeté une opération de déboisement et défrichage précautionneux afin de préserver les vestiges. Elle sera menée fin juillet-début août 2023 sous le contrôle de l'archéologue et l'architecte des bâtiments de France, et sera préalable à une campagne de fouilles par une équipe d'archéologues.

Le défrichage et le déboisement pourra se renouveler en 2024 sur une section plus petite au sein du site.

Plan de financement de l'opération 2023 de déboisement :

DEPENSES		RESSOURCES	
Opération 2023 déboisement défrichage	24 123,00 € HT	Etat (20%)	4 825,00
		Conseil départemental (20%)	4 825,00
		CLCL (60%)	14 473,00
Total Dépenses	24 123,00 € HT	Total ressources	24 123,00 € HT

Le bureau communautaire est invité à :

- décider de la réalisation de cette opération par la CLCL,
- approuver son inscription au budget primitif 2023,
- autoriser la Présidente à solliciter les demandes de subventions.

Décision : Adoption à l'unanimité

La Présidente
Claudie BALCON